

Valeurs[®] d'exemples

PALMARÈS RÉGIONAL
DE L'ARCHITECTURE
ET DE L'AMÉNAGEMENT
F R U G A U X
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



UR
c|a.u.e
Auvergne-Rhône-Alpes

APPEL À CANDIDATURES - 14 OCTOBRE 2022 / 27 JANVIER 2023

LES CAUE

L'UNION RÉGIONALE

L'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes fédère les 11 CAUE de la région. Elle coordonne leurs actions régionales, favorise la valorisation des bonnes pratiques et des innovations départementales. Le fonctionnement en réseau est un gage reconnu et unique d'amélioration permanente des compétences au service des élus, des particuliers, des candidats à la construction...

Issus de la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ont été mis en place dans 93 départements. Ils sont regroupés au sein de la Fédération nationale des CAUE (FNCAUE). Associations loi 1901 à but non lucratif, indépendants, les CAUE sont gérés par des Conseils d'administration composés d'élus, des services de l'Etat, d'associations locales...

LE CAUE, UN OUTIL POUR LES TERRITOIRES : quatre axes majeurs d'activité

INFORMER

- Pour promouvoir une culture et une architecture contemporaine, un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect du patrimoine ;
- Sur tous les aspects et facteurs qui contribuent à la qualité de l'environnement, à la demande d'un conseil municipal, d'un groupement de communes ou d'une association ;
- Sur les démarches et les possibilités d'actions offertes par les différents services administratifs et les professionnels.

SENSIBILISER

- Pour développer l'esprit participatif des citoyens en créant des espaces de partage d'expériences ;
- De nombreuses actions culturelles sont développées pour sensibiliser le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'environnement : visites, conférences, expositions, publications, débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc.

CONSEILLER

- ▶ Les collectivités locales :
 - Dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement ;
 - Pour définir un programme de bâtiment public ou aider au montage de projets ;
 - Pour prévoir des actions cohérentes en matière d'habitat, d'équipements, d'espaces publics et de développement communal ou intercommunal.
- ▶ Les particuliers et les candidats à la construction :
 - Sur le choix d'un terrain, sur l'insertion d'un projet dans le site environnant, qu'il soit urbain ou rural ;
 - Sur tout projet ou esquisse dans l'intention de construire ou d'améliorer leur habitat.

FORMER

- Les élus à la connaissance des territoires et de leurs mutations ;
- Les enseignants qui intègrent la connaissance de l'espace bâti et naturel dans leur projet pédagogique (élèves, collégiens, lycéens, étudiants) ;
- Les professionnels du cadre bâti, par des journées thématiques, l'animation de chantiers pilotes...

MODALITÉS : CATÉGORIES ET CRITÈRES

Comment concourir ?

Pour participer au palmarès "Valeurs d'exemples®" 2022-2023 de l'Architecture et de l'Aménagement de l'Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes, les candidats doivent soumettre leurs propres opérations en se connectant sur la plateforme dématérialisée <https://urcaueaura.plateformecandidature.com>. (Palmarès "Valeurs d'Exemples®"). Ces opérations doivent avoir été livrées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021. Les inscriptions peuvent être faites soit par le maître d'œuvre soit par le maître d'ouvrage de l'opération, mais devront être co-signées (suivre la procédure indiquée sur la plateforme).

Les inscriptions seront ouvertes du **14 octobre 2022 au 27 janvier 2023**.

Les catégories du Palmarès

→ ESPACE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Commune de moins de 2 000 habitants

Aménagement d'espace public, parc, voirie, place, construction d'ouvrage d'art, création ou restructuration d'un quartier, lotissement, zone d'activités...

→ ESPACE PUBLIC ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Commune de plus de 2 000 habitants

→ CONSTRUCTION PUBLIQUE, LIEU DE TRAVAIL ET DE SERVICE

Construction neuve

Bâtiments à vocation administrative, scolaire, médicale, sportive, culturelle... ou à usage artisanal, industriel, commercial, agricole, de loisirs, de service...

→ CONSTRUCTION PUBLIQUE, LIEU DE TRAVAIL ET DE SERVICE

Rénovation - extension - réhabilitation

→ HABITAT GROUPÉ ET COLLECTIF

Construction neuve

→ HABITAT GROUPÉ ET COLLECTIF

Rénovation - extension - réhabilitation

Bâtiments ayant subi une intervention sur l'existant, restructuration-extension, rénovation-extension, réhabilitation-extension.

→ HABITAT INDIVIDUEL

Construction neuve - rénovation - extension - réhabilitation

Les critères de sélection

- **Le rapport avec le site** : positionnement dans le tissu urbain, adaptation aux contraintes du site, traitement des abords du projet, cohérence avec l'architecture locale, l'environnement paysager, rapport au végétal ;
- **La valeur architecturale ou urbaine du projet** : identité et originalité de la construction, dispositifs novateurs en termes de conception, prise en compte des nuisances, aménagements qualitatifs des espaces libres ;
- **La qualité fonctionnelle** : déambulation, partie commune, local technique, équilibre des fonctions des espaces extérieurs, gestion des déplacements, mutualisation des équipements, ... ;
- **La qualité environnementale** : gestion des nuisances, économie du foncier, utilisation des énergies renouvelables, emploi de matériaux biosourcés, performance thermique et énergétique, conception bioclimatique, gestion de l'eau...
- **La conduite du projet** : qualité du partenariat maîtrise d'œuvre-maîtrise d'ouvrage, réflexion tout au long du processus par rapport aux besoins de la commune, participation de la population, des usagers et des partenaires, aboutissement de la concertation, économie de la construction (coût, maintenance, entreprises locales).



La réussite architecturale est le fruit de la collaboration d'un maître d'ouvrage et d'un maître d'œuvre, chacun permet à l'autre d'exercer sa compétence avec rigueur et talent au service d'un projet commun. Pour valoriser les fruits de cette rencontre et mettre en lumière cette dimension qualitative dans l'aménagement de nos territoires, et pour faire connaître les réalisations exemplaires, publiques et privées, l'Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la région Auvergne-Rhône-Alpes relance le **"Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement" "Valeurs d'exemples®"**. Cet événement s'inscrit dans le prolongement du palmarès initié en 2009 par le CAUE du Puy-de-Dôme et prend appui sur les démarches départementales d'autres CAUE : "Références" du CAUE de Haute-Savoie, "Prix Paysages en projet" du CAUE Rhône Métropole, "Prix départemental de la construction bois" du CAUE de l'Isère, "Fin de chantier" du CAUE de la Drôme, ou encore "l'Observatoire des CAUE".

**LANCEMENT OFFICIEL DANS LES CAUE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES LE 14 OCTOBRE
DANS LE CADRE DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2022.
PRIX REMIS À L'OCCASION DES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE 2023.**



CONTACT PRESSE : Christelle REMY déléguée régionale
Union régionale des CAUE Auvergne-Rhône-Alpes
6 bis, quai Saint-Vincent • 69001 Lyon
Tél. **07 87 68 94 27** • urcaue.aura@gmail.com

Premiers partenaires institutionnels :



Crédit photographique : page 1, de gauche à droite et de haut en bas : Beaumont (07) - les bogues du blat © Loïc Julienne, Pertuis (43) - requalification du centre-bourg © BIBANG paysage urbanisme architecture, Aurillac (15) - création des vestiaires du stade d'Athlétisme © Benoit Alazard, Lyon (69) - logements étudiants et jeunes actifs - La Duchère îlot 5d © Jérôme Ricolleau, Trevoux (01) - la Passerelle © Studio Erick Sailliet, Paulhenc (15) - maison M2 © Benoit Alazard, Montelegier (26) - art, nature et paysage au parc départemental de Lorient © Juan Robert, Lyon (69) - le Panoramic © Gilles Alonso, Thiers (63) - réhabilitation de 7 logements, rue Mercière © ACA Architectes & Associés, Courmouls (63) - grange, étable et fromagerie pour le GAEC de Pradeloup © Denis Pourcher, Reignier-Esery (74) - école les Vents Blancs © Studio Erick Sailliet.
Page 2, Yzeure (03) - maison P(c)ap(l)ill(ss)on © Eric Pouyet (po gRamilien Architecture), Viuz-En-Sallaz (74) - logements collectifs "La Closerie des Allys" © Romain blanchi, Pertuis (43) - école © Letsgo-architectes.
Page 3, Borée/Borne/Sainte-Eulalie/Sagnes-Et-Goudoulet/Saint-Laurent-Les-Bains (07) - meubles pour le partage des eaux © Eric Benqué, Chatillon-En-Diois (26) - aménagement des ruelles du centre ancien © Cécile Paris, Samoëns (74) - réhabilitation de l'ancienne mairie © Romain Blanchi.